

Du dix-neuf Jours au mil huit cent cinquante-huit, à Dix heures de matin

ACTE DE MARIAGE de Etienne Alexis Margaillan  
 âgé de vingt ans, né à Coulon département de la Sar.  
 le vingt du mois d'avril an mil  
 huit cent vingt-six profession de commerçant domicilié  
 à Coulon département de la Sar. fils majeur de feu Alouis  
Palthazard Margaillan profession de charretier en son vivant  
 domicilié à Coulon département de la Sar. et de Jéane  
Josephine Laurent sans profession en son vivant demeurée à Coulon tant qu'elle

Margaillan Et de Bonine Philomène Nonin  
 âgée de dix-huit ans, née à la Gasse département de la Sar.  
 le vingt du mois de janvier an mil huit cent trente-neuf  
 profession de cultivatrice domiciliée à la Gasse département  
 de la Sar. fille mineure de Pierre Nonin  
 profession de marchand de vin domicilié à la Gasse département  
 de la Sar. et de Marguerite Victorine Elisabeth Gatty son  
 épouse sans profession domiciliée à la Gasse tant qu'elle

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par Nosseigneurs  
 opposition le dimanche trois et le dimanche deux du présent mois de janvier et, par  
 nous le mardi de la ville de Coulon ainsi que le dimanche trois et dix janvier courants, sans  
 opposition de mariage affichés précédant le délai voulu par la loi.  
 2° L'absence de l'acte de naissance de Etienne Alexis Margaillan futur époux  
 3° L'absence de l'acte de décès de Alouis Palthazard Margaillan père du futur époux  
 4° L'absence de l'acte de décès de Sophie Laurent mère du futur époux  
 5° Les affiches des publications de mariage faites sans opposition par le Maire de Coulon  
 6° La liste de naissance de Bonine Philomène Nonin future épouse

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi  
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant  
 les droits et devoirs respectifs des époux.  
 Et de même suite sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,  
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré que les parents qui ont autorisé le mariage



ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du  
 du mois de janvier mil huit cent cinquante par devant  
 M<sup>e</sup> Joseph notaire à la Gasse département de la Sar.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Bonine Philomène Nonin  
 l'autre Etienne Alexis Margaillan

En présence de Louis Gatto  
 domicilié à Coulon département de la Sar. âgé de quarante-trois ans  
 profession de tonnelier beau-père du futur époux

De Arnaud Salentin Prat  
 domicilié à Coulon département de la Sar. âgé de vingt-six ans  
 profession de carpentier oncle de la mariée à Coulon, son parent ni allié des époux

De Jacques Jules Mourin  
 domicilié à Coulon département de la Sar. âgé de vingt-huit ans  
 profession de ouvrier du bois frère de la nouvelle épouse

Et de Dominique Joseph Cavazza  
 domicilié à Coulon département de la Sar. âgé de vingt-trois ans  
 profession de employé à la poste oncle de la mariée, son parent ni allié des époux

Après quoi, moi Alouis Olive Maire de la commune de la Gasse  
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties  
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par l'époux, la  
 future épouse et les quatre témoins susdésignés, l'époux et la mère de  
 l'épouse ayant déclaré ne savoir signer de & faire requies

Margaillan Nonin Cavazza  
Gatty P. Prat Mourin  
M<sup>e</sup> Olive